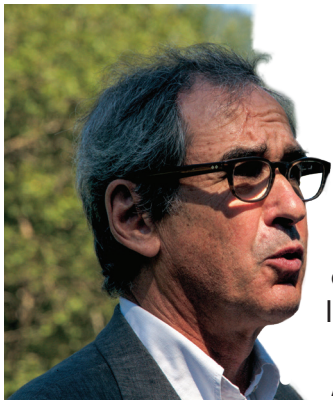




LA BIODIVERSITÉ : QUELLE ENTREPRISE !

QUAND LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SE CONJUGUE AVEC LA PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT



ÉDITO

En œuvrant pour préserver la biodiversité au cœur des territoires, les Conservatoires d'espaces naturels ont noué d'étroites relations avec les entreprises, quels que soient leur taille et les secteurs d'activités concernés : du tourisme à l'agriculture, de la production d'énergie à l'industrie.

Au-delà de la collaboration pour **une mise en œuvre de mesures compensatoires plus pertinentes**, les Conservatoires d'espaces naturels sont **impliqués dans des actions volontaires** construites autour de **partenariats à bénéfices réciproques avec des entreprises et des opérations de mécénat de qualité**.

Les domaines d'intervention s'avèrent très variés, portant sur **la gestion ou la cogestion du foncier** des entreprises, **la dynamisation des équipes salariées** autour d'enjeux liés à la biodiversité ou l'accompagnement d'entreprises pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans leurs pratiques.

Ce lien avec les acteurs économiques s'inscrit dans la philosophie d'action des Conservatoires d'espaces naturels. Au niveau national, cela se traduit par de nombreuses collaborations pilotées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels : édition de cahiers d'activités nature avec la Boulangère Bio, mécénat avec la Fondation SCNF pour le développement d'aires terrestres éducatives, la mise en place d'opération de produits-partages avec des boutiques comme Vivara.

Au niveau régional, le lien entre biodiversité et acteurs économiques constitue depuis 2018 **un enjeu prioritaire identifié** par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conservatoires d'espaces naturels. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes des territoires pour **la préservation d'un bien commun**, le patrimoine naturel et les services écosystémiques qu'ils nous rendent, figure parmi nos axes stratégiques.

Pour sa troisième édition, **« La biodiversité, quelle entreprise ! »** livre l'étendue et la diversité de nos actions dans ce sens. **Parce que la préservation de la biodiversité est l'affaire de tous, l'implication sociétale et environnementale des entreprises, élément incontournable des territoires, doit être encouragée et valorisée.**

Jean-Yves Chetaille,

Président du CEN Rhône-Alpes

Représentant de la Conférence permanente des six CEN Auvergne-Rhône-Alpes



Les Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes

ENGAGÉS POUR UNE RÉGION NATURE !

Depuis plus de 30 ans, les Conservatoires d'espaces naturels oeuvrent sur le territoire pour préserver la nature ordinaire et extraordinaire.

Leur cœur de métier ? **Constituer un réseau de sites naturels** en achetant des terrains ou en signant des conventions avec les propriétaires, pour en garantir leurs richesses écologiques. L'étude des enjeux environnementaux et de toutes les activités présentes (agricoles, touristiques, économiques, etc.) permet de définir la gestion la plus adaptée. et de mener des projets de territoire, en concertation avec tous les acteurs locaux.

Les Conservatoires d'espaces naturels sont également en charge **d'accompagner les**

acteurs publics (*État, Région, Départements, collectivités territoriales, communes*) **et privés** dans la mise en oeuvre des politiques publiques et de toutes actions en faveur de la biodiversité.

Enfin, **la sensibilisation, l'éducation et la formation** des acteurs spécialisés par le partage d'expérience font partie intégrante des missions des Conservatoires d'espaces naturels.

Sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, six conservatoires d'espaces naturels oeuvrent quotidiennement pour protéger le patrimoine naturel : un découpage territorial nécessaire pour rester proches et s'adapter aux multiples territoires !

Les Conservatoires d'espaces naturels sont agréés conjointement par l'État et la Région. Délivré pour une période de 10 ans, l'agrément se décline en deux plans d'actions successifs.

2023 est l'année de renouvellement de l'agrément, correspondant également avec le lancement d'un nouveau plan d'actions quinquennal 2023 - 2027. Les liens entre entreprises et biodiversité figurent toujours dans les axes prioritaires, permettant de pérenniser et renforcer les actions engagées.

La biodiversité, QUELLE ENTREPRISE !



Accompagner la Compagnie des Alpes pour l'appui à la restauration de zones humides dans les domaines skiabiles

PARTENARIAT

En 2022, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie a initié un partenariat avec la Compagnie des Alpes, acteur majeur dans la gestion des domaines skiabiles sur l'arc Alpin. Cette collaboration s'étend sur plusieurs domaines :

- **la formation**, avec l'organisation de deux journées sur la biodiversité et les zones humides à destination des collaborateurs de la CDA, pour améliorer les connaissances et accentuer l'appropriation des enjeux autour de ces milieux. Ces journées se dérouleront en 2023 ;
- **l'appui à la conception d'un programme d'actions opérationnel** après avoir analysé le potentiel de restauration de certaines zones humides, déterminé les enjeux prioritaires ainsi que la faisabilité foncière des opérations. Un travail préparatoire a commencé en 2022 concernant les zones humides situées à Méribel, Tignes, La Plagne, les Arcs et Val d'Isère ;

- **l'accompagnement pour la mise en œuvre de travaux de restauration** sur une sélection de zones humides prioritaires (contribution à l'élaboration du cahier des charges et suivi des travaux). Les premiers travaux sont prévus en 2023.

Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique « Entreprises engagées pour la nature », pilotée par l'Office français de la Biodiversité, dans laquelle la Compagnie des Alpes s'est engagée.

EN PRATIQUE

- Compagnie des Alpes : Frédéric GRANGER, directeur RSE (frederic.granger@compagniedesalpes.fr)
 - CEN : Frédéric BIAMINO, chargé de communication (f.biamino@cen-savoie.org)
-

Participer à la construction d'un plan Biodiversité avec Michelin

PARTENARIAT



Depuis sa découverte en 2008 au cœur des pistes de Ladoux, le Haut Marais de Cœur est préservé par Michelin et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. **Ce pré salé est une curiosité géologique rare**, due à la remontée d'eau minérale profonde. À l'intérieur des terres métropolitaines, l'Auvergne est ainsi la seule région avec la Lorraine à accueillir ces milieux typiques des bords de mer, où seules certaines espèces (*celles qui aiment le sel*) ont la capacité à se développer. Il était historiquement inclus dans un vaste complexe de marais plus ou moins salé, dont il ne reste aujourd'hui que 10 % de sa superficie.

Dès 2008, **Michelin s'est rapidement impliqué pour sa préservation, avec un enjeu de taille** : sur les 430 hectares du Centre de recherche de Laoux, **concilier la protection d'un milieu naturel avec la vie de l'entreprise**. Pour ce faire, deux conventions de partenariat ont ainsi été signées entre le groupe industriel et le CEN Auvergne depuis 2011. Elles permettent de réaliser des plans de gestion adaptés, des études pour participer à l'amélioration des connaissances ou encore des travaux d'aménagements et d'installation d'équipements scientifiques.

En 2022, le site **poursuit et perfectionne son engagement** à travers le déploiement d'un plan de gestion « Ladoux 2030 », généralisé à l'échelle du site. Ce projet ambitieux a pour but de favoriser la biodiversité **en accord avec les priorités du terrain d'essai, la sécurité du personnel et la compétitivité des installations**.

Piloté par Stéphane Desauois dans le cadre d'une thèse professionnelle à CentraleSupélec et accompagné par le service Environnement Prévention, la construction de ce plan de gestion a reposé sur **la collecte des informations disponibles** (*naturalistes, hydrologiques, historiques, etc.*) et le **recueil de l'ensemble des contraintes, besoins et attentes** auprès des services travaillant sur le terrain d'essai. L'appui de Natura'Ladoux, association de collaborateurs pour la connaissance et la protection de la biodiversité, a permis de faciliter la centralisation des informations et de consolider les données. Fin 2022, cet état des lieux a permis de proposer un plan d'actions défini dans le temps.

En tant que gestionnaire d'espaces naturels et animateur territorial, le CEN Auvergne apporte son soutien sous forme d'un appui auprès des collaborateurs en charge du projet, pouvant proposer des solutions techniques ou méthodologiques. L'étendue et les ambitions affichées, dans le contexte de la Limagne agricole, en font un **projet pilote démontrant qu'il est possible de coordonner activités industrielles, agricoles et biodiversité**.

EN PRATIQUE

- Michelin : Alexandra Guittard, responsable du service Environnement Prévention (alexandra.guittard@michelin.com)
 - CEN : Vincent Legé, chargé de projets (vincent.lege@cen-auvergne.fr)
-



Restaurer une zone humide à forts enjeux pour le Centre nucléaire de production d'électricité de Saint-Alban

PARTENARIAT

En 2018, le Conservatoire d'espaces naturels Isère a été missionné par le Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Saint-Alban pour réaliser **un plan de gestion d'une zone humide de 19 hectares sur les terrains EDF à proximité de la centrale.**

Ce site naturel, situé sur deux anciens méandres du Rhône, est bordé par une terrasse comportant des reliquats de pelouses sèches qui constituent un des derniers vestiges des pelouses sèches de la côte fluvio-glaciaire.

Les enjeux naturalistes connus anciennement sur la zone humide ont été en grande partie retrouvés : Maillot de Desmoulin (*seule station de cet escargot en moyenne vallée du Rhône*), Agrion de Mercure (*libellule rare sur le Rhône moyen*), Bruant des roseaux (*oiseau hivernant localement en gros effectifs*). Par contre, le peuplement d'amphibiens semble s'être fortement appauvri. La Rainette arboricole et le Pélodyte ponctué (*crapaud de petite taille*) n'ont pas été confirmés*, **témoignant d'une dégradation du fonctionnement hydraulique** (*stabilisation des niveaux d'eau*).

EN PRATIQUE

- EDF :
 - CNPE : Elodie Romane, ingénieure environnement (elodie.deleuze@edf.fr)
 - DIPDE : Delphine Cuenot, chargée d'études biodiversité et hydroécologie (delphine.cuenot@edf.fr)
- CEN : Yves Prat-Mairet - Conservateur de la Réserve naturelle nationale de l'île de la Platière (yves.prat-mairet@cen-isere.org)

La zone humide présente **une histoire assez unique** par rapport aux autres sites alluviaux du Rhône moyen. En effet, sa position abritée par le cône de déjection (*amas de sédiment*) de la Varèze est à l'origine d'un remplissage de dépôt para-tourbeux, conservé du fait d'apports phréatiques importants. Dépassant par endroit un mètre d'épaisseur, et datant probablement de plusieurs milliers d'années, ils sont malheureusement en grande partie recouverts par des remblais. Sur les quelques endroits non remblayés, des végétations typiques, rares en zone alluviale, comme l'aulnaie marécageuse ont pu se développer.

Les orientations de gestion proposées visent principalement à **améliorer le fonctionnement de la zone humide** : rétention temporaire d'eau au niveau du drain principal pour favoriser les variations du niveau d'eau, étude de faisabilité d'un déremblaiement permettant de remettre à l'affleurement les sols para-tourbeux. L'étude des archives sur le paléo-environnement contenu dans les dépôts organiques servira de base à un futur projet de mise en valeur pédagogique. Des mesures d'entretien de quelques milieux ouverts (*ruisseau phréatique, prairie humide, pelouse sèche*) viennent compléter ce plan de gestion.

* Dernières données datant respectivement en 1995 et 2003



Développer la connaissance et la sensibilisation du grand public à la ferme Gigot

MÉCÉNAT

Pour renforcer son implication après l'acquisition de la ferme Gigot en 2015 par le Conservatoire du Littoral (*site naturel de 56 hectares situé sur les hauteurs du lac du Bourget*), **la Société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB) a renouvelé son engagement en apportant une contribution financière afin de favoriser une gestion appropriée par le CEN Savoie.**

Dans ce cadre, ce dernier a réalisé **plusieurs études et inventaires** ces dernières années afin de rechercher ses richesses naturelles, parfois cachées. L'année 2022 a été l'occasion de mettre en avant l'étude mycologique réalisée par la Société Mycologique et Botanique de la Région Chambérienne (SMBRC). **La découverte de 550 espèces de champignons** a permis de révéler une biodiversité méconnue et fascinante !

À l'occasion de la fête de la nature, une balade guidée à la découverte des champignons de la Ferme Gigot a été proposée par le CEN Savoie et

la SMBRC. Une exposition de photographies a été réalisée puis disposée tout le long du sentier afin d'illustrer au mieux cette biodiversité particulière.

Ces actions de gestion et de sensibilisation sur le site de la Ferme Gigot ont été possibles en partie grâce à l'aide financière apportée par la SEAB. Un bon exemple qui associe la gestion des espaces naturels et l'intérêt économique puisque le territoire de la Ferme Gigot se trouve sur le périmètre de l'impluvium de certaines sources captées par l'entreprise.

LE SOUTIEN DE LA FILIÈRE EAU DU GROUPE AGROMOUSQUETAIRES, UNE ACTION NATIONALE

Depuis 2018, une convention nationale de mécénat unit le groupe Agromousquetaires, le Conservatoire du littoral et les Conservatoires d'espaces naturels. Objectifs : permettre aux usines de production d'eau minérale de s'investir localement dans la protection des sites naturels et de la ressource en eau. En pratique, des dons de 10 000 € par an permettent de développer des actions de gestion et de sensibilisation aux Conservatoires d'espaces naturels concernés. En Auvergne-Rhône-Alpes, trois conventions sont en cours avec la Société des Eaux d'Aix-les-Bains (Savoie), la Société des eaux minérales gazeuses de Sainte-Marguerite (Puy-de-Dôme) et la Société Générale des Eaux de Sources Minérales (Ardèche).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Société des eaux d'Aix-les-Bains : Philippe GERMANEAU, directeur (ph.germaneau@seab.fr)
- CEN : Frédéric BIAMINO, chargé de communication (f.biamino@cen-savoie.org)

Promouvoir la transition écologique des sports de nature avec la Fondation d'entreprise Petzl

MÉCÉNAT



Pour la deuxième fois, la fondation d'entreprise PETZL, dans sa volonté d'accompagner la transition écologique, s'associe au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes en tant que mécène d'éditions.

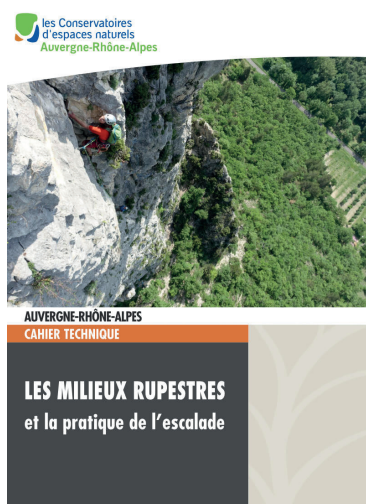
L'enjeu : favoriser la conciliation entre la pratique des sports de nature et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Après une expérience particulièrement réussie qui avait porté sur le cas des cours d'eau encaissés avec la pratique du canyonisme, cette nouvelle collaboration a fait naître un nouveau cahier technique sur les milieux rupestres et la pratique de l'escalade.

L'ambition de cette collaboration est de rapprocher deux mondes, le sport de nature et la préservation de l'environnement, qui se connaissent peu et d'élargir la force de frappe en matière de préservation du patrimoine naturel en travaillant avec les encadrants sportifs, les fédérations et les pratiquants. La Fondation PETZL apporte aussi dans ce partenariat un regard technique sur le contenu du cahier technique, également très appréciable.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Fondation d'entreprise PETZL : www.fondation-petzl.org | info@fondation-petzl.org
- CEN : Benoit Pascault, chargé de projets | benoit.pascault@cen-rhonealpes.fr





Préserver le Gypaète barbu avec Quechua

MÉCÉNAT

Entreprise d'outdoor fortement attachée à son territoire haut-savoyard et dont le siège se situe à Passy, **Quechua a toujours été sensible aux enjeux de biodiversité et de préservation de l'environnement.** Ses équipes, tout comme sa clientèle, ont une affinité particulière avec les espaces naturels, terrain de jeux et d'activités au bénéfice de la marque. C'est pourquoi la protection et la réintroduction du Gypaète barbu en Haute-Savoie a rapidement sonné comme une évidence au sein du groupe. Quechua soutient ainsi le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie par le biais de sa politique de mécénat.

Dans les Alpes, l'objectif est de pérenniser la population de Gypaètes barbus.

Trois axes d'actions sont prioritaires :

- **l'équipement des câbles aériens** (*électrique ou de remontées mécaniques*) pour éviter les cas de percussions des oiseaux avec ces câbles.
- **la lutte contre les cas d'empoisonnement** (*notamment intoxication au plomb*)
- **la sensibilisation des pratiquants de sports outdoor** pour minimiser les impacts du dérangement humain (*grimpe, survol...*)

LE GYPAÈTE BARBU, TOUTE UNE HISTOIRE

Le Conservatoire de Haute-Savoie est impliqué depuis le début dans le programme de réintroduction et de conservation du Gypaète barbu.

A ce titre, il anime le Plan National d'Action en faveur du Gypaète dans les Alpes françaises et assure la gestion de l'unique centre français d'élevage de ce vautour qui donne naissance à des poussins prêts à conquérir de nouveaux territoires.

Le Gypaète barbu est un vautour d'une envergure de trois mètres qui niche dans les falaises. Il se nourrit principalement d'os qu'il brise parfois en les laissant tomber en plein vol sur des pierriers, d'où son surnom de «casseur d'os»

POUR EN SAVOIR PLUS

- CEN : Anne-Laurence MAZENQ, chargée de communication
(anne-laurence.mazenq@cen-haute-savoie.org)

Préserver les vieilles forêts avec le soutien d'acteurs économiques

MÉCÉNAT



En 2018, les Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne et d'Allier ont lancé le projet « **Sylvae, réseau de vieilles forêts** », pour préserver ces milieux naturels rares. Elles représentent en effet moins de 5 % de la surface forestière en montagne et moins de 1 % en plaine. Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres.

Le principe est simple : **acheter des parcelles de vieilles forêts représentatives des grands types forestiers** présents en Auvergne (*forêt de plaine, forêt de montagne, sur des roches différentes, exposées au nord ou au sud...*) pour les laisser en libre évolution ! En pratique, cela signifie qu'une fois acquises, ces parcelles ne feront l'objet d'aucune coupe. L'acquisition par les Conservatoires d'espaces naturels garantit l'absence d'exploitation forestière. Les arbres accompliront leur cycle biologique

complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs centaines d'années.

Plusieurs acteurs privés apportent leur soutien aux CEN Auvergne et Allier : le restaurant étoilé « Le Pré », l'association Volvic volcanique (organisatrice de la VVX), Recyclea (entreprise adaptée spécialisée dans le réemploi des équipements IT) ou encore Nizerolles Systèmes Electronique sont devenus mécènes du projet, aux côtés des fondations EOCA et Lemarchand. Sous cette diversité d'acteurs, des ambitions communes : contribuer à un projet ambitieux, s'inscrire dans le temps long ou encore diffuser autour d'eux cette initiative.

À noter : le projet Sylvae, réseau de vieilles forêts, s'étend en 2022 à l'ensemble du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels.

POUR EN SAVOIR PLUS

- CEN : Romain DESCHAMPS, chargé d'études (romain.deschamps@espaces-naturels.fr)
Céline CHOUZET, responsable communication (celine.chouzet@cen-auvergne.fr)



CONTACTS

Céline Chouzet - Responsable communication CEN Auvergne

Tél. : 07 77 07 70 81

Courriel : celine.chouzet@cen-auvergne.fr

Régis Dick - Directeur CEN Savoie

Tél. : 04 79 44 44 44

Courriel : r.dick@cen-savoie.org

Pascal Faverot - Référent Relations publiques CEN Rhône-Alpes

Tél. : 04 72 31 84 55 -

Courriel : pascal.faverot@cen-rhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*